

		SEMAINE 36 : chai La Prade Planning modifiable		Commentaires
		MATIN : 06h-13h (ROSE : 06h-10h)		
LUNDI	02-sept	CHARDONNAY BLANC C tous cépages conventionnels degré supérieur à 12°5 MUSCAT PETIT GRAIN DOUX C et B degré supérieur à 15°	GRENACHE NOIR ROSE CAT C convocation par la coopérative degré supérieur à 12°5	INSCRIPTION AVANT VENDREDI 30/08/2019 13H00
MARDI	03-sept	BLANC C tous cépages Conversion Agriculture Biologique 2ème année (CAB 2) degré supérieur à 12°5	GRENACHE NOIR ROSE CAT C convocation par la coopérative degré supérieur à 12°5	échantillons des parcelles de tout le référentiel + échantillons PRIORITAIRES de grenache noir, caladoc, syrah au laboratoire de la coopérative mardi avant 10h (200 grains prélevés de manière homogène sur chaque face du rang mis dans un fond de bouteille pour éviter écrasement des baies) Attention BLANC UNIQUEMENT Conversion en Agriculture Biologique 2ème année (CAB 2)
MERCREDI	04-sept	BLANC C tous cépages conventionnels degré supérieur à 12°5 MUSCAT PETIT GRAIN DOUX C et B degré supérieur à 15°	SYRAH ROSE CAT C convocation par la coopérative degré supérieur à 12°5 GRENACHE GRIS ROSE convocation par la coopérative degré supérieur à 12°5	
JEUDI	05-sept	BLANC C tous cépages Conversion Agriculture Biologique 2ème année (CAB 2) degré supérieur à 12°5	SYRAH ROSE CAT C convocation par la coopérative degré supérieur à 12°5	Attention BLANC UNIQUEMENT Conversion en Agriculture Biologique 2ème année (CAB 2)
VENDREDI	06-sept	BLANC A convocation par la coopérative BLANC C tous cépages conventionnels degré supérieur à 12°5 MUSCAT PETIT GRAIN DOUX C et B degré supérieur à 15°	SYRAH ROSE CAT C convocation par la coopérative degré supérieur à 12°5	

		SEMAINE 37 : chai La Prade Planning modifiable		Commentaires
		MATIN : 06h-13h	JOURNEE : 06h-13h / 14h-18h	
LUNDI	09-sept	BLANC C tous cépages Conversion Agriculture Biologique 2ème année (CAB 2) degré supérieur à 12°5	SYRAH B & C ? degré supérieur à 13,5 OU GRENACHE NOIR B ? degré supérieur à 14,5° GRENACHE NOIR C ? degré supérieur à 13,5 °	Attention BLANC UNIQUEMENT Conversion en Agriculture Biologique 2ème année (CAB 2) CONDITIONS DES APPORTS SYRAH ET GRENACHE NOIR ROUGE B & C : - Contrôle maturité obligatoire mardi 03 septembre avant 10h00 pour valider apport - Priorité parcelles secteur Cave, Fitou bas, La Palme + autres parcelles exception
MARDI	10-sept	BLANC C tous cépages conventionnels degré supérieur à 12°5 MUSCAT PETIT GRAIN DOUX C et B degré supérieur à 15°	SYRAH B & C ? degré supérieur à 13,5 OU GRENACHE NOIR B ? degré supérieur à 14,5° GRENACHE NOIR C ? degré supérieur à 13,5 °	CONDITIONS DES APPORTS SYRAH ET GRENACHE NOIR ROUGE B & C : - Contrôle maturité obligatoire mardi 03 septembre avant 10h00 pour valider apport - Priorité parcelles secteur Cave, Fitou bas, La Palme + autres parcelles exception

NOM DES RESPONSABLES DE SECTEURS

1) Plateau de Leucate
Christophe JAULENT
Vincent GERMAIN

2) Les Prades - Leucate
Christophe JAULENT
Jean-Marc VALLVERDU

3) Fitou haut
Pierre GUERRE
Christelle VIROT
4) Caves - Fitou bas
Francis BARREDA
Philippe LANGOUSTET

5) Treilles - Feuilla
Jean Luc FAURAN
Armand PRADALIER
6) Lapalme
Alain GLEYZES
Gilles PLA
7) Roquefort
Philippe CABANIER
Laurent VILLAGORDO
Nicolas Castan

INSCRIPTION OBLIGATOIRE LA VEILLE AVANT 13H OUVREE AU PONT BASCULE

Si besoin téléphone : 06 82 25 75 40